Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 67 (1975)
Heft: 8

Artikel: Objectifs de la réforme des structures de l'USS
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385780

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Objectifs de la réforme des structures de l'USS

Introduction

Le pluralisme des fonctions est une caractéristique essentielle du syndicalisme. Il offre des services; il assure ses membres contre divers risques; c'est une institution de prévoyance et de secours; il est inséré dans le fonctionnement du marché du travail et participe à l'élaboration des lois; il est aussi une organisation de consommateurs, un instrument de promotion culturelle, etc. Parallèlement, et même au premier chef, c'est une organisation de lutte. Son objectif majeur, c'est la transformation de la société dans le sens de la justice.
L'étude d'Uniprognosis: «Travailleurs et syndicats» propose quatre caractéristiques fondamentales: le syndicalisme gestionnaire et sécurisant; le syndicat, moyen de se faire mieux entendre; le syndicat, instrument de politique sociale; le syndicat protecteur. Le syndicalisme est tout cela ensemble et l'on ne peut le considérer dans l'une ou l'autre de ces optiques seulement. Il doit être saisi dans sa totalité. Il ressort de ces fonctions diverses qu'il agit dans le présent, mais en fonction de l'avenir.

Objectifs de la réforme des structures

Sans un réexamen périodique – à la lumière de l'évolution et des exigences nouvelles – de leurs structures, de leurs tâches, de leurs moyens d'action et de leur politique, les syndicats risquent, comme toute organisation, de céder à la tentation de considérer que les résultats obtenus, l'acquis, suffisent pour justifier leur existence, de se figer dans la routine – et de n'être plus aptes à affronter l'avenir. L'extension et la diversification progressive des tâches, l'évolution de la société et des conditions dans lesquelles ils agissent contraignent les syndicats à ce réexamen. Cette nécessité est notamment démontrée par le contraste évident qui est apparu ces derniers temps entre la cadence rapide des changements des structures économiques et sociales et la relative rigidité des structures syndicales. Il n'est pas excessif de dire que les syndicats ne sont plus entièrement adaptés à l'évolution; le degré d'inadaptation est même marqué. Les deux plus grandes fédérations: la FTMH et la FOBB en ont tiré les conséquences: elles ont modifié leurs statuts et leurs structures. Une revision de ceux de l'Union syndicale s'impose. Il paraît évident que cette revision, et celles auxquelles ont procédé ou procéderont les fédérations, ne pourront porter tous leurs effets que si elles sont coordonnées. Réforme des fédérations et réforme de l'organisation centrale sont complémentaires. Elles doivent en particulier viser, l'une et l'autre, à un réajustement des relations et de la répartition des tâches entre l'USS et ses fédérations.

Statuts et structures ne sont cependant que les supports de l'organisation. Ils ne disent pas grand-chose sur les syndicats et leur efficacité. A elle seule, une réforme des structures ne résout pas les difficultés et les problèmes: mais elle ouvre la voie à leur solution, à une action mieux adaptée à la vocation du syndicalisme et aux exigences nouvelles. Parallèlement – et c'est important – la mise en œuvre de cette réforme est de nature à stimuler les esprits, à animer la réflexion sur cette vocation, sur les moyens d'agir: en bref sur la politique syndicale dans son ensemble.
Les objectifs de la réforme des structures peuvent être définis en six points:

- rationaliser les activités syndicales pour en accroître l'efficacité;
- simplifier l'appareil administratif pour libérer des énergies; l'activité en bénéficiera;
- réaliser une répartition optimale des tâches entre l'USS, les fédérations et les cartels;
- améliorer le taux de syndicalisation;
- renforcer l'audience et l'influence du mouvement syndical;
- maintenir vive la démocratie syndicale, stimuler la participation des membres et intensifier l'activité (augmenter la force de frappe).

De manière générale, il s'agit de créer les conditions – «techniques» et psychologiques – propres à mettre l'USS et ses fédérations à même d'affronter de manière optimale les impératifs d'aujourd'hui et de demain. Cela peut impliquer le renoncement à certaines habitudes, commodités ou routines, voire à certaines traditions. La volonté de dégager, de maintenir ouvertes les voies de l'avenir est la condition essentielle d'une réforme des structures répondant aux nécessités.

Les travaux de la commission des structures

Le 20 février 1974, le Comité syndical a chargé une commission d'étudier la proposition acceptée par le congrès qui lui donne mandat de réexaminer les statuts et structures de l'USS. La commission avait pour tâche d'établir un rapport et des propositions à l'intention du prochain congrès.

Composition de la commission: Maria Zaugg-Alt (FCTA), Max Arnold (VPOD), André Ghelfi (FTMH), Helmut Hubacher (cartel de Bâle-Ville), Louis Joye (SEV), Urs Käser (SEV), Rudolf Loosli (FST), Markus Schelker (FOBB), Eugène Suter (FTMH), Benno Hardmeier et Fritz Leuthy (USS), Bruno Muralt (CEO). Malade, le collègue Suter n'a pu participer aux travaux.
La commission a tenu neuf séances (la dernière en avril 1975). Elle a tout d'abord procédé à un large débat sur les objectifs d'une

réforme des structures et établi un catalogue des problèmes. Nous énumérons ici les principaux, sans ordre de priorité:

- difficultés des fédérations,
- fédération d'industrie, fédération professionnelle, syndicat unique,
- cartels syndicaux,
- regroupement de certaines fonctions syndicales,
- élargissement de l'Union syndicale,
- secrétariat de l'USS,
- organes de l'USS,
- création de nouveaux organes,
- mandats et représentations de l'USS,
- information et communications,
- formation, travail culturel,
- entreprise syndicales,
- questions financières,
- problèmes des femmes, des jeunes et des étrangers syndiqués,
- relations avec d'autres organisations de salariés,
- relations avec les organisations d'employeurs,
- relations avec les autorités,
- relations internationales.

L'examen ultérieur de ces problèmes a requis l'établissement de certaines priorités et d'un plan de travail. La commission a été d'emblée consciente de la complexité et de la difficulté de sa tâche. Divers problèmes, qui peuvent être traités ensemble, ont été groupés et font l'objet de rapports distincts:

- structures des fédérations,
- cartels syndicaux,
- Centrale d'éducation ouvrière,
- organes et commissions de l'USS,
- information.

En partant des notions: «difficultés des fédérations» et «fédération d'industrie», la commission a tenté d'esquisser une structure optimale des fédérations affiliées. L'entreprise s'est révélée extrêmement difficile; elle a nécessité une enquête sur le champ d'organisation des fédérations. Ces travaux sont encore en cours. En revanche, les quatre autres rapports partiels sont terminés (cartels, CEO, organes de l'USS, information). Les projets, établis par le secrétariat ou par des membres de la commission, ont fait l'objet de discussions approfondies. Le rapport sur l'information a été rédigé avec les rédacteurs de l'USS. La commission a soumis successivement ces rapports au Comité syndical. En avril, la commission lui a proposé de les publier, accompagnés d'une introduction et d'un résumé, dans la «Revue syndicale» et dans la «Gewerkschaftliche

Rundschau». Cette diffusion permettra de préparer de manière optimale la discussion qui se déroulera lors du congrès.
Précisons que le Comité syndical a examiné les divers rapports, au cours d'une séance extraordinaire, le 25 juin 1975. Il a approuvé, dans les grandes lignes, les propositions faites par la commission, tout en apportant, ici et là, quelques modifications ou précisions. Il a en outre mis en évidence certains points particuliers. C'est pourquoi la position du Comité syndical est spécialement mentionnée en différents endroits des quatre rapports.

Suite des travaux

Il s'agit en quelque sorte de rapports intermédiaires – d'une base de discussion pour le prochain congrès de l'USS. Leur publication ne signifie pas que la réforme des structures est au point. C'est l'achèvement d'une étape transitoire. La commission est néanmoins d'avis que les quatre rapports éclairent quelques réformes essentielles et offrent des solutions qui peuvent être tenues pour praticables. C'est maintenant aux organes compétents qu'il appartient de se prononcer sur l'orientation qui doit être donnée à cette réforme. Cela signifie qu'il faut d'abord établir des priorités. Les rapports, tels qu'ils sont, font apparaître d'emblée un écart considérable entre le souhaitable et le possible, notamment si l'on songe aux conséquences: finances et personnel, répartition des compétences et des tâches entre l'USS et les fédérations.
A eux seuls, les quatre rapports fourniraient des éléments suffisants pour une revision des statuts. La commission est cependant d'avis de différer la mise en chantier de cette revision jusqu'à l'achèvement de l'étude de la réforme des structures. Il faut aussi considérer que toutes les propositions n'appellent pas des modifications des statuts; nombre d'entre elles peuvent être réalisées dans le cadre de ceux d'aujourd'hui. Le problème des statuts apparaît plutôt secondaire; il n'y a pas lieu de lui attribuer une importance majeure.
Les travaux de la commission ont mis en lumière la complexité des relations entre les problèmes de structures et les directives fondamentales de la politique syndicale: ils sont consubstantiels. Il y a large identité entre les objectifs concevables d'une réforme des structures et la politique syndicale qui apparaît souhaitable et possible. La commission conclut donc qu'une réforme des structures doit aboutir à une revision du programme de travail (1960) de l'USS.